

# Stages du Master en Éthique

## Objectifs

-Assurer l'application pratique de la formation en éthique donnée à l'ULB en y associant une expérience de terrain.

-Réaliser un travail de recherche dans le domaine de l'éthique ou de l'éthique appliquée sur un sujet déterminé par l'entité de stage ou choisi par le/la stagiaire en accord avec cette entité. Le travail de recherche finalisé est mis à la disposition de l'entité de stage.

-Développer avec le monde professionnel (organisations, institutions, entreprises...) un dialogue qui attire l'attention sur l'importance et l'utilité d'une approche éthique des problèmes.

## Nature du stage

Le stage est **obligatoire**<sup>1</sup> pour tout étudiant inscrit en deuxième année du Master en éthique.

Il consiste à **réaliser un travail de recherche** sur une question éthique intéressant particulièrement l'entité où a lieu le stage. Les modalités d'exécution du travail sont fixées de commun accord avec l'étudiant/e, le professeur superviseur et le responsable de l'entité de stage. Après approbation du professeur superviseur, le travail est mis à disposition de l'entité de stage.

Le stage est **évalué par le professeur superviseur** sur base de la qualité du travail de recherche réalisé par l'étudiant/e. Les appréciations communiquées par le responsable de l'entité de stage peuvent également être prises en compte dans l'évaluation.

**L'étendue et les modalités** du travail de recherche peuvent varier mais ne doivent pas dépasser les limites du travail demandé en général pour un cours de 5 ECTS. Sur le plan de l'organisation horaire le stage ne peut pas durer plus de 20 jours ouvrables et doit être organisé de telle manière qu'il n'empêche pas l'étudiant/e de suivre le reste de son programme de cours de Master en Éthique à l'ULB.

## Calendrier des tâches

Il est fortement recommandé à l'étudiant/e de commencer à **chercher une entité** de stage **dès sa première année** de Master en éthique. Ceci lui permettra de mieux cibler les entités (organisations, institutions, entreprises...) en rapport avec ses domaines d'intérêt ou de spécialisation et d'organiser au mieux la répartition des dates de son stage.

L'étudiant/e doit aussi **contacter un professeur superviseur**, spécialiste du domaine. Il peut le faire avant ou après avoir contacté l'entité de stage. En cas de difficulté à trouver une entité

---

<sup>1</sup> Sauf durant l'année académique 2016-2017, à titre transitoire. Durant cette année les étudiants peuvent choisir entre 1° suivre le « Stage en éthique » tel que décrit ci-dessus, 2° réaliser un « Travail de recherche sur une question éthique » dont les dispositions sont décrites en annexe.

de stage ou un professeur superviseur, l'étudiant contacte le professeur coordinateur des stages, c'est-à-dire le président de filière en fonction.

La date ultime pour le **dépôt de la convention de stage signée** (par les trois partenaires : étudiant, entité de stage et professeur superviseur) est fixée au **deuxième jour ouvrable du second quadrimestre de la deuxième année de Master**. La convention est transmise au Doyen pour approbation et signature. L'étudiant/e peut bien sûr rentrer le formulaire de convention plus tôt dans l'année si cela facilite l'organisation et le bon déroulement de son stage.

L'étudiant/e remet une **version préliminaire** de son travail de recherche au professeur superviseur au plus tard **1 mois avant le début de la première ou seconde session**.

Après avoir obtenu l'autorisation de son professeur superviseur, l'étudiant/e remet le travail définitif à l'entité de stage et au professeur superviseur au plus tard **le premier jour de la première ou seconde session**. Le travail remis au professeur superviseur est accompagné d'un **rapport de stage** comprenant la description des travaux réalisés et, éventuellement, l'appréciation du responsable de l'entité de stage.

## Aspects légaux

L'étudiant/e signe avec l'entité de stage, le professeur superviseur et le Doyen de sa Faculté une **convention de stage**. Il réalise ses prestations dans l'entité de stage en tant qu'étudiant et ne sera en principe pas rémunéré pour son travail. Il se soumettra au règlement intérieur de l'entité de stage.

Étant donné l'importance particulière des questions de confidentialité en matière d'éthique, une **clause spéciale de confidentialité** est annexée sous forme d'avenant à la convention de stage.

## Documents disponibles au secrétariat du Master en Éthique

(Delphine Defosse, [delphine.defosse@ulb.ac.be](mailto:delphine.defosse@ulb.ac.be), 02 650 26 28, NA 3.109a)

- Formulaire de rapport de stage
- Liste de partenaires possibles
- Modèle de convention avec l'entité de stage
- Avenant à la convention : clause de confidentialité